

Sujet : TR: Modif 3 PLUiH

De : Urbanisme - Caulnes <urbanisme@caulnes.fr>

Date : 13/02/2024, 09:53

Pour : Claire JEUSSELIN <c.jeusselin@dinan-agglomeration.fr>, Marcellin CORVAISIER - Caulnes <m.corvaisier@caulnes.fr>

Bonjour, Claire

En complément, de l'envoi de Mr CORVAISIER, je te transmets et t'informe de petites choses à rectifier :

- Ci-joint la copie de la servitude de proximité de Mr FONTAINE et Mme TAVERNIER, en lien avec la fiche numéro 84.
- Registre des demandes CA 2023 066 annexe 3, conserver uniquement OAP rue de la Hutte (corriger le tableau).
- Règlement zones « U » spécifiques page 15,logement de fonction (je pense que c'est minimal), corriger « desservis ».
- Zone naturelle page 42 corriger « intérêts »

N'hésite pas à m'appeler, si tu as des questions.

Je te remercie,

Cordialement



Valérie NOGUES
Secrétaire de Mairie
Urbanisme - action sociale
Mairie de Caulnes
02 96 88 70 34



De : Marcellin CORVAISIER - Caulnes <m.corvaisier@caulnes.fr>

Envoyé : samedi 10 février 2024 10:30

À : Claire JEUSSELIN <c.jeusselin@dinan-agglomeration.fr>

Cc : Valerie NOGUES - Caulnes <v.nogues@caulnes.fr>

Objet : Modif 3 PLUiH

Bonjour,

Je vous transmets la délibération de la Mairie de Caulnes concernant la 3^{ème} modification du PLUiH.

Je joins les fiches pour les changements de destination de bâtiments agricoles.

J'ai une question concernant l'OAP créée. Le Conseil municipal avait souhaité fixer une densité de 25 logements à l'hectare et la fiche dans le dossier fait apparaître une densité de 30 logements à l'hectare. En revanche, les deux affichent le même nombre de 6 logements.

Bonne journée,



Marcellin CORVAISIER
Directeur général des services
Mairie de Caulnes
02 96 88 70 31



— Pièces jointes : —

20240125122404.pdf	807 Ko
2024-004_Modif 3 PLUiH.pdf	97,2 Ko
20240213085849.pdf	2,6 Mo